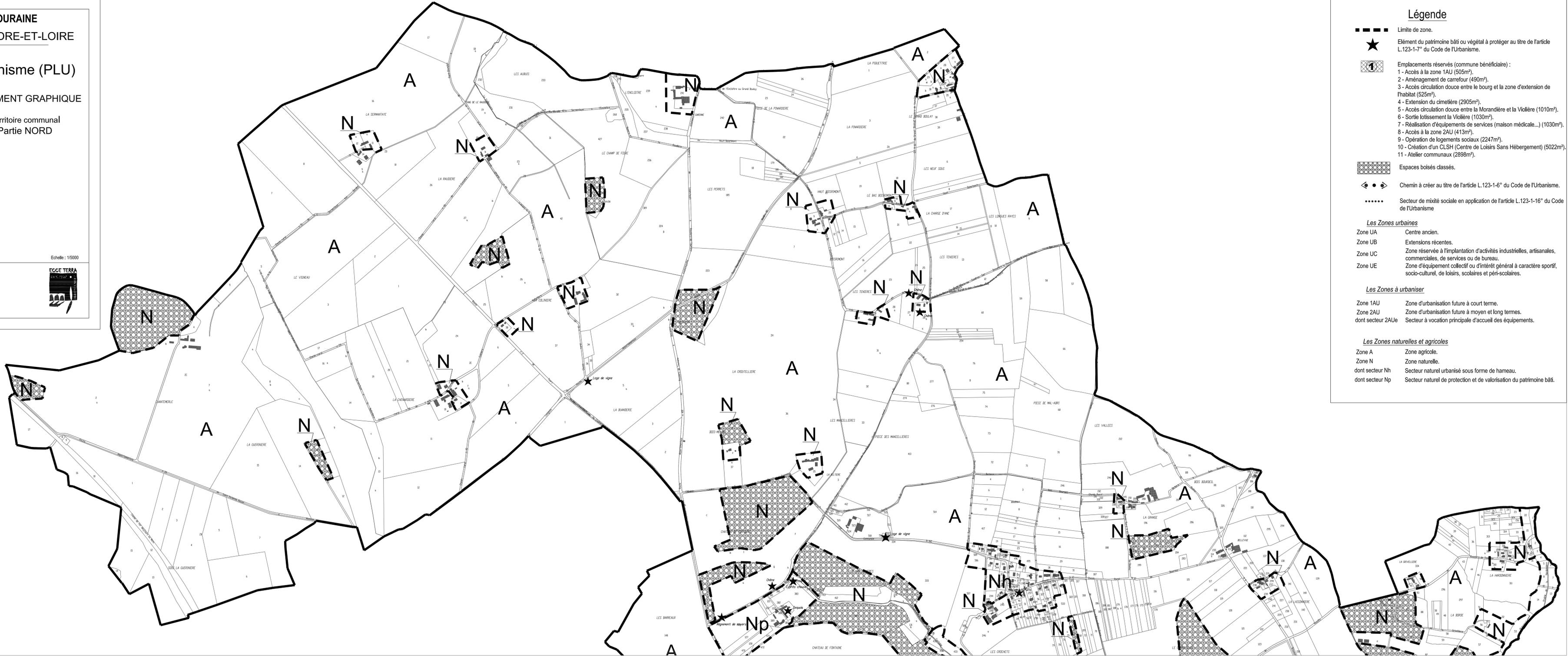


Révision du PLU présenté le 4 avril 2006  
 PLU arrêté le 7 juillet 2009  
 PLU mis à l'enquête publique le 19 juillet 2010  
 PLU approuvé le 11 janvier 2011

Echelle : 1/5000  
  
 Vu pour être annexé à la délibération  
 du Conseil Municipal en date  
 du 11 janvier 2011



**Légende**

-  Limite de zone.
  -  Elément du patrimoine bâti ou végétal à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme.
  -  Emplacements réservés (commune bénéficiaire) :
    - 1 - Accès à la zone 1AU (505m²).
    - 2 - Aménagement de carrefour (490m²).
    - 3 - Accès circulation douce entre le bourg et la zone d'extension de l'habitat (525m²).
    - 4 - Extension du cimetière (2905m²).
    - 5 - Accès circulation douce entre la Morandière et la Violière (1010m²).
    - 6 - Sortie lotissement la Violière (1030m²).
    - 7 - Réalisation d'équipements de services (maison médicale...) (1030m²).
    - 8 - Accès à la zone 2AU (413m²).
    - 9 - Opération de logements sociaux (2247m²).
    - 10 - Création d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) (5022m²).
    - 11 - Atelier communaux (2898m²).
  -  Espaces boisés classés.
  -  Chemin à créer au titre de l'article L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme.
  -  Secteur de mixité sociale en application de l'article L.123-1-16° du Code de l'Urbanisme
- Les Zones urbaines**
- Zone UA Centre ancien.
  - Zone UB Extensions récentes.
  - Zone UC Zone réservée à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales, de services ou de bureau.
  - Zone UE Zone d'équipement collectif ou d'intérêt général à caractère sportif, socio-culturel, de loisirs, scolaires et péri-scolaires.
- Les Zones à urbaniser**
- Zone 1AU Zone d'urbanisation future à court terme.
  - Zone 2AU Zone d'urbanisation future à moyen et long termes.
  - dont secteur 2AUe Secteur à vocation principale d'accueil des équipements.
- Les Zones naturelles et agricoles**
- Zone A Zone agricole.
  - Zone N Zone naturelle.
  - dont secteur Nh Secteur naturel urbanisé sous forme de hameau.
  - dont secteur Np Secteur naturel de protection et de valorisation du patrimoine bâti.